

Chers Hébergeurs,

L'été approche à grands pas, et avec lui le retour du soleil et des vacanciers ! Voici quelques informations importantes pour bien préparer la saison estivale :

*
* *

▪ ***Déclarations et règlements***

La majorité d'entre vous est à jour de ses déclarations et paiements de taxe de séjour : un grand merci !

Pour les quelques retardataires, pensez à régulariser votre situation au plus vite.

▪ ***Nouveaux tarifs 2026***

Lors du Conseil Municipal du 15 mai 2025, les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2026 ont été votés, conformément à l'évolution du barème national.

À compter du **1er janvier 2026**, les nouvelles tarifications concernent les 2 catégories suivantes :

Catégories d'hébergement	Tarifs au 01/01/2026
Palaces	4,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,60 €

Les tarifs des autres catégories restent inchangés.

Pour consulter la délibération complète : [Accéder au document](#).

▪ ***Déclaration obligatoire des meublés et chambres d'hôtes***

Tous les loueurs de meublés et de chambres d'hôtes doivent effectuer une **déclaration en ligne** pour obtenir un **récépissé signé du Maire**.

Si ce n'est pas encore fait, rendez-vous sur : www.declaloc.fr.

▪ ***Meublés de tourisme***

Information « Nouvelle réglementation à compter de 2025 » à lire sur la page [Taxe de Séjour de la Mairie de La Clusaz](#).

Pour toute question sur le classement de vos hébergements, consultez le site www.aravis.pro.

Vous pouvez également contacter Chloé GARIOUD, nouvelle responsable du classement :

Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis
Maison des Aravis – 47 Chemin Léon Laydernier – 74450 Saint-Jean-de-Sixt
04 50 02 78 75 / 06 68 19 73 69
meublesdetourisme@aravis.com

▪ ***Votre espace HÉBERGEUR sur <https://laclusaz.taxesejour.fr/>***

Dans votre espace personnel, rubrique « Mes documents », vous trouverez :

- les délibérations,
- les affiches d'information,
- les ressources utiles pour gérer la taxe de séjour.

▪ ***Navettes ARAVIS BUS – Été 2025***

Bonne nouvelle : les navettes estivales ARAVIS BUS circuleront gratuitement du 21 juin au 6 septembre 2025, à La Clusaz et sur l'ensemble du territoire de la CCVT.

Consultez les horaires ici : www.aravisbus.fr/les-horaires

★

★ ★

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question ou besoin d'accompagnement.
Contact : laclusaz@taxesejour.fr.

Bien cordialement,

Le Régisseur.